



VILLE DE SHANNON
AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 805-23

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le **2 octobre 2023**, a adopté le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT PORTANT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 528-16

Ce projet de règlement vise à bonifier certaines dispositions, notamment, sur les valeurs, les règles de conduite, sur la confidentialité et la discrétion et lors d'élection. Il modifie également le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'interdire à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offerte par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité. Cet ajout obligatoire découle des modifications apportées par le Projet de loi no 49.

Le projet de Règlement fera l'objet d'une adoption finale lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 à 19h30 à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

Les intéressés pourront consulter ledit projet de règlement sur le site Internet à www.shannon.ca, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h ;

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2023.

Mélanie Poirier,
Greffière